

## Exigences en matière de HSE

### I. Exigences HSE du Projet

Le présent document contient les exigences en matière de HSE auxquelles le contractant doit se conformer pour exécuter ses travaux de manière sûre et responsable afin de prévenir les dommages, les blessures ou les pertes pour les personnes, l'environnement et les travaux, y compris les matériaux et les équipements incorporés dans les travaux ou stockés sur le site ou en dehors du site.

Le contractant est responsable de tous les aspects de la sûreté du chantier dans la zone du projet. Il doit exercer une supervision et une attention appropriées en matière de sûreté pendant les travaux de construction. À ce titre, **le contractant doit disposer sur le site d'un responsable HSE expérimenté**, chargé de la gestion des questions HSE (santé, sécurité, environnement). Le responsable HSE du contractant sera chargé des tâches suivantes :

- (a) Agir en tant que champion HSE, en aidant à instaurer une culture HSE positive parmi les travailleurs,
- (b) évaluer l'adéquation des contrôles opérationnels existants pour les aspects/impacts HSE significatifs spécifiques au site et recommander des améliorations pour mieux gérer ces aspects, le cas échéant,
- (c) assurer la formation des travailleurs en matière de HSE, maintenir des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour les événements liés et effectuer tous les exercices ou entraînements nécessaires pour soutenir les plans
- (d) veiller à ce que les équipements de contrôle et de surveillance des opérations soient correctement entretenus et calibrés
- (e) Préparer l'évaluation des risques pour toutes les activités, aussi petites soient-elles, et prendre toutes les mesures d'atténuation ou, au moins, se conformer à la norme ALARP,
- (f) Contrôler les performances HSE du site par le biais d'inspections

En outre, le contractant doit se conformer à toutes les directives nationales et internationales relatives aux questions de santé, de sécurité et d'environnement, telles que les "Directives générales sur l'environnement, la santé et la sécurité" de la Société financière internationale. Le contractant assume toutes les responsabilités et agit conformément aux exigences de la législation pertinente.

**Tableau 1: Résumé des exigences HSE**

Sl. No.	Sujets	Exigences
1.	Exigences du projet	Les <b>enfants travailleurs</b> (âgés de <b>moins de 18 ans</b> ) ne doivent pas être déployés directement/indirectement. Le contractant doit prendre des mesures pour vérifier l'âge des travailleurs en cas de doute.
		Un examen médical préalable à l'entrée sur le site est obligatoire pour tous les travailleurs. L'aptitude physique de la personne à effectuer certains travaux, comme le travail en hauteur ou dans d'autres endroits dangereux, doit être vérifiée avant d'engager la personne sur le chantier. La décision finale revient à la direction du site d'Arise de refuser une personne pour des raisons d'aptitude physique.
		Le contractant doit délivrer à tous les travailleurs une carte d'identité comportant les informations suivantes : nom, date de naissance, groupe sanguin, nom de l'entreprise et adresse complète. Les travailleurs ne seront pas autorisés à entrer dans la zone de travail sans leur carte d'identité.
		Chaque travailleur doit présenter un document d'identification autorisé délivré par les autorités gouvernementales sur le site.
		Le contractant et les sous-traitants doivent participer aux réunions mensuelles sur la sûreté du chantier. Le coordinateur de la santé et de la sûreté du Constructeur et un représentant du Maître de l'ouvrage assisteront à ces réunions. Le contractant et tous les sous-traitants seront représentés au niveau de la direction et par les responsables de la sûreté du chantier qu'ils auront désignés.
		Le contractant veille à ce qu'une signalisation de sûreté suffisante et appropriée (avertissement et information) soit mise en place sur le chantier à des endroits bien visibles, dans une ou plusieurs langues comprises par la main-d'œuvre.
		L'évaluation des risques doit être préparée par le contractant et soumise à l'examen et à l'approbation d'ARISE. Les travaux ne doivent pas commencer sans l'évaluation des risques
		Les contractants assurent une supervision adéquate sur le lieu de travail. Les superviseurs veillent à ce que toutes les personnes travaillant sous leurs ordres ne créent aucun risque pour elles-mêmes ou pour leurs collègues.
		Toutes les pièces mobiles dangereuses de la machine portable/fixe utilisée doivent être protégées de manière adéquate. Un interrupteur à cordon de traction/interrupteur d'urgence doit être installé à proximité des pièces rotatives.
		Les téléphones portables, sous toutes leurs formes, sont interdits sur le lieu de travail. Toutefois, le téléphone portable peut être utilisé dans les zones communes prévues à cet effet.

Sl. No.	Sujets	Exigences
1	<b>Exigences du projet</b>	La consommation d'alcool et l'abus de drogues sont interdits sur le lieu de travail. Il est possible de fumer dans un endroit distinct désigné comme "zone fumeurs".
		Les victimes d'accidents doivent être dûment indemnisées par le contractant conformément à la législation nationale et les preuves doivent être soumises à ARISE.
		L'entrepreneur doit obligatoirement obtenir un permis pour chaque travail à haut risque, conformément à la procédure du projet, avant de commencer les travaux.
		Le contractant doit veiller à la sécurité des déplacements des hommes et des matériaux ainsi que des véhicules dans l'enceinte du chantier, conformément aux règles et réglementations en vigueur. Tous les véhicules et équipements à l'intérieur du site doivent être conformes à toutes les exigences minimales de sécurité, telles que les phares, feux arrière, feux de freinage, klaxon, freins, y compris les freins à main, essuie-glaces, pneus en bon état. La vitesse est limitée à 30 km/h à l'intérieur du site. L'entretien préventif de tous les véhicules doit être effectué conformément aux directives de l'équipementier. Toutes les grues et autres équipements de levage doivent être munis des certificats d'essai exigés par la législation locale.
2.	<b>Propreté du site</b>	Le contractant est toujours responsable de l'entretien et de la maintenance du site et des travaux. Les activités sur le site ne doivent pas être autorisées à créer du bruit, de la poussière, de la pollution de l'eau, etc. au-delà des limites convenues, des réglementations, de la loi et d'autres restrictions préexistantes.
		Le site devra être débarrassé de tous les déchets et matières offensives qui seront éliminés de la manière convenue par le Maître de l'ouvrage, au fur et à mesure qu'ils s'accumuleront. Le Constructeur ne brûlera pas, et ne permettra pas que soit brûlé, un quelconque matériau sur le site.
		Le site ne doit pas être utilisé pour le stockage de matériaux autres que ceux qui seront utilisés pour l'exécution des travaux. Les matériaux et l'équipement sont placés, stockés et empilés de manière ordonnée et sont gardés en sécurité.
		Tous les équipements, matériaux et autres biens doivent être enlevés du site lorsqu'ils ne sont plus nécessaires à l'exécution des travaux.

Sl. No.	Sujets	Exigences
3.	<b>Formation et sensibilisation</b>	Le contractant doit s'assurer que son personnel a reçu une formation adéquate et qu'il est compétent pour les travaux qu'il doit entreprendre, de manière à ce qu'il comprenne ce qui est nécessaire pour une utilisation sûre des outils et de l'équipement et les risques liés aux lignes aériennes, aux câbles, aux services souterrains, etc.
3.	<b>Formation et sensibilisation</b>	<p>L'ensemble du personnel, des travailleurs et des autres personnes entrant sur le site doit recevoir une formation d'initiation spécifique au site. Cette formation comprend des informations sur les règles spécifiques au site, les procédures d'urgence et l'utilisation des EPI. Des registres doivent être tenus pour toutes ces formations. Un autocollant d'initiation peut être apposé sur le casque ou indiqué sur la carte d'identité.</p> <p>Les superviseurs doivent mener des entretiens quotidiens avec chaque catégorie de travailleurs avant le début des travaux.</p>
4.	<b>Équipements de protection individuelle</b>	<p>L'équipement de protection individuelle (EPI) minimum que doit porter l'ensemble du personnel sur le site comprend des casques de protection, des chaussures de sécurité à coque en acier et des vêtements à haute visibilité.</p> <p>Des EPI spéciaux (lunettes de protection, masque nasal, bouchons d'oreille, gants et épaulières, etc.) doivent être utilisés par les travailleurs en fonction des dangers/risques associés à leur travail.</p> <p>Le contractant est responsable de la fourniture d'EPI à son personnel, y compris aux sous-traitants.</p> <p>Des barrières de sureté et des écrans appropriés doivent être mis en place, le cas échéant, pour éviter les accidents ou les problèmes de santé dus aux éléments suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'arêtes exposées ou d'objets dangereux</li> <li>• La présence de trafic ou de machines</li> <li>• D'activités générant des poussières, des bruits, des fumées, de la chaleur ou des radiations excessifs.</li> </ul>
5.	<b>Installations médicales</b>	<p>Le contractant prend les dispositions nécessaires pour disposer d'équipements et d'installations de premiers secours sur le chantier et veille à ce qu'un personnel qualifié en matière de premiers secours soit disponible pendant les heures de travail.</p> <p>L'ensemble du personnel du contractant devra être soumis à des examens médicaux réguliers afin de s'assurer qu'il est physiquement apte à accomplir les tâches qui lui sont confiées. Les dossiers doivent être soumis au Maître de l'ouvrage.</p>

Sl. No.	Sujets	Exigences
		<p>Le contractant veille à ce que tout le personnel soit vacciné contre les maladies infectieuses courantes dans la région et tient un registre à cet effet.</p> <p>Les contractants doivent fournir et entretenir un centre de soins médicaux conformément aux exigences. Ils doivent tenir un registre des traitements et avoir des liens avec l'hôpital pour l'aide médicale en cas d'urgence. Des boîtes de premiers secours doivent être fournies et entretenues.</p>
6.	<b>Rapports et gestion des incidents</b>	<p>Le contractant notifie tous les accidents et incidents dangereux survenus dans le cadre du projet. Les statistiques et les commentaires relatifs à la santé et à la sûreté sont inclus dans le rapport périodique sur l'état d'avancement des travaux.</p> <p>Tous les incidents survenant sur le site font l'objet d'une enquête et le rapport est communiqué à l'équipe ESS d'Arise dans les 7 jours suivant l'incident.</p> <p>Un plan d'action correctif et préventif doit être préparé sur la base de l'enquête sur l'incident et faire l'objet d'un suivi en vue de sa mise en œuvre.</p> <p>Discussion avec l'ensemble du personnel après tout incident, expliquant l'incident, ses causes et les mesures préventives.</p>
7.	<b>Precautions against Fire</b>	<p>Le contractant prend toutes les précautions raisonnables pour prévenir les incendies à l'intérieur des travaux et dans tous les bureaux, magasins, véhicules et autres lieux, notamment en ce qui concerne le stockage en toute sécurité des peintures et de toutes les autres substances dangereuses.</p> <p>Un permis de travail doit être obtenu pour toutes les activités de travail à chaud avant le début de l'activité et des contrôles doivent être mis en place en conséquence. Les EPI appropriés, tels que les écrans faciaux, les tabliers et les gants de soudage, doivent être fournis aux personnes impliquées dans cette activité.</p> <p>Toutes les machines à souder doivent être équipées d'un dispositif antiretour de flamme.</p> <p>Le contractant fournit et entretient un équipement de lutte contre l'incendie approprié et suffisant, ainsi qu'un personnel formé à son utilisation.</p>
8.	<b>Travail en hauteur</b>	<p>Toute activité effectuée au-dessus d'une hauteur de 1,8 m doit être considérée comme un travail en hauteur. Un permis de travail doit être obtenu avant de commencer toute activité de travail en hauteur et des contrôles doivent être mis en place en conséquence.</p>

Sl. No.	Sujets	Exigences
		<p>Un harnais de sécurité à double longe doit être utilisé pour toutes les activités de travail en hauteur et des dispositions doivent être prises pour ancrer la longe à un support solide.</p> <p>Tous les échafaudages/plates-formes de travail doivent être suffisamment solides pour supporter la charge prévue et être conformes à la norme IS : 3696 (partie-1)-1987.</p> <p>Les échelles utilisées sur le site doivent être convenablement fixées en bas et en haut. Les échelles ne doivent pas être utilisées comme plates-formes de travail.</p>
9.	Camp de travail	<p>Le camp de travail doit être érigé sur un terrain non exploité par l'eau. Il doit y avoir un espace suffisant (8-10 pieds) entre les rangées de chambres. Les chambres doivent être ventilées et bien éclairées la nuit. Aucune feuille d'amiante ne doit être utilisée sous quelque forme que ce soit.</p> <p>Les installations du camp (toilettes, urinoirs, salles de bains, cantine et eau potable) doivent être conformes aux exigences stipulées dans la réglementation gouvernementale. Les installations doivent être maintenues dans de bonnes conditions d'hygiène.</p> <p>Assurer l'éclairage et l'hygiène de la zone de campement. Nommer un chef de camp comme gardien. Installer des extincteurs d'un type et d'une quantité adéquats.</p> <p>Recourir à une lutte régulière contre les nuisibles, y compris les répulsifs pour serpents et la nébulisation Fournir et gérer une crèche pour les enfants.</p> <p>Prévoir un espace de cuisson commun. Il est interdit de cuisiner à l'intérieur de la chambre.</p> <p>Les eaux usées générées par le camp de travail doivent être collectées et traitées avant d'être déversées. Des dispositions appropriées doivent être prises pour l'élimination régulière des déchets produits à l'intérieur du camp et une équipe d'entretien ménager spécialisée doit être chargée de maintenir la santé et l'hygiène dans le camp de travail.</p>
10.	Bien-être	<p>Des toilettes et des installations sanitaires (y compris des douches) doivent être mises à la disposition des ouvriers.</p> <p>Une cantine et une salle de repos situées à l'écart des travaux actifs, avec un abri adéquat contre le vent, la pluie et le soleil, doivent être mises à la disposition des ouvriers.</p>

Sl. No.	Sujets	Exigences
		Des installations d'eau potable doivent être mises à la disposition des ouvriers.
11.	Excavation	Les fosses excavées par les entrepreneurs doivent être barricadées et les barricades et la signalisation doivent être maintenues jusqu'à ce que le remblayage soit effectué. Une approche sûre doit être assurée dans chaque excavation.
		Avant le début de l'excavation, il incombe à l'entrepreneur de s'assurer qu'il n'y a pas d'installations souterraines telles que des canalisations d'eau, des câbles électriques, etc.
		Des EPI appropriés, tels que des bottes en caoutchouc, des lunettes, etc., doivent être fournis aux travailleurs impliqués dans l'activité d'excavation.
		Des panneaux de signalisation appropriés sont placés à des distances adéquates tout au long de l'activité d'excavation.
12.	Éclairage	L'éclairage du lieu de travail doit être d'au moins 50 lux avant de commencer le travail de nuit.
13.	Électricité	En dehors des électriciens agréés, personne n'est autorisé à effectuer des raccordements électriques, des réparations sur des équipements électriques ou d'autres travaux connexes.
		L'alimentation électrique doit être assurée par un RCCB d'une sensibilité de 30 mA.
		Il est interdit d'insérer des fils nus dans les prises de courant pour y puiser de l'énergie.
		Toutes les boîtes de distribution et tous les panneaux électriques doivent être correctement mis à la terre et des registres d'inspection doivent être tenus tous les mois.
14.	Plan d'urgence	Élaborer et déployer un "plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence". Constituer une équipe commune d'intervention en cas d'urgence pour le site. Les ressources nécessaires à la prévention, à la réponse et à l'atténuation des situations d'urgence doivent être déployées par le contractant. Exemple : système de sonorisation, sirène d'urgence, points de rassemblement, brancards, ambulances, etc.
		Le PRPE est testé régulièrement par le biais d'exercices simulés.
		Établir des liens avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour obtenir de l'aide en cas d'urgence.

Sl. No.	Sujets	Exigences
15.	<b>Environnement</b>	Le contractant doit prendre des précautions pour minimiser les nuisances et la pollution dues au bruit, aux vibrations, à la lumière, aux activités d'élimination et de remplissage, à la poussière (y compris celle provenant du ciment et des cendres volantes), etc. Les nuisances et la pollution générées par les travaux de construction doivent être strictement contrôlées et conformes aux lois et réglementations nationales, ainsi qu'à toutes les dispositions des directives générales de la SFI en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.
		La surveillance de l'air et du bruit et les analyses de l'eau potable doivent être effectuées conformément aux exigences légales.
		Le contractant doit mettre en œuvre des mesures de contrôle pour éviter tout déversement d'huile ou d'autres produits chimiques dans le sol, le système de drainage ou les plans d'eau. Tous les déchets solides et les déchets dangereux doivent être collectés dans des zones distinctes désignées avec une signalisation appropriée et éliminés conformément aux exigences légales.
		Le contractant prend toutes les mesures raisonnables, y compris la fourniture et l'utilisation d'un équipement de pulvérisation d'eau adéquat, pour réduire au minimum les nuisances dues à la poussière.
16.	<b>Covid-19 et autres mesures de lutte contre les maladies infectieuses</b>	Il incombe au contractant de veiller à la mise en œuvre des mesures Covid-19 et des autres directives applicables émises par le gouvernement. L'évaluation des risques concernant Covid-19 doit être préparée et mise à disposition sur le site.
		Des mesures de distanciation sociale doivent être maintenues lors de l'entrée sur le site et pendant les déplacements à l'intérieur des véhicules. Des mesures de distanciation sociale doivent être mises en œuvre pendant les pauses, les heures de déjeuner, etc.
		Les travailleurs et le personnel doivent être soumis à un contrôle de température à l'entrée et à la sortie des sites.
		L'utilisation de masques faciaux est obligatoire pour toute personne entrant et travaillant sur le site.
		Des dispositifs d'assainissement des mains doivent être mis en place à tous les points d'entrée, sur tous les lieux de travail et dans les camps de travail.
		Des installations de lavage des mains pour les travailleurs doivent être mises en place à des endroits appropriés sur le site de travail et dans le camp de travail.
		Tous les bureaux du site, les bus/véhicules, les outils de manutention, les EPI courants et la colonie de travail doivent être désinfectés quotidiennement avant le début des travaux.

Sl. No.	Sujets	Exigences
		Tous les travailleurs doivent être sensibilisés aux mesures Covid-19 au cours des discussions quotidiennes sur la boîte à outils et des formations d'initiation. Sensibilisation à la distanciation sociale, à l'évitement des rassemblements sociaux et à d'autres mesures d'hygiène dans les camps de travail. Limiter l'occupation des dortoirs pour garantir le respect de la distance sociale.
		Tout membre du personnel présentant des symptômes de fièvre ou de frissons, de toux, d'essoufflement ou de difficultés respiratoires doit être renvoyé immédiatement chez lui ou à l'hôpital. Il doit être gardé dans une pièce séparée au camp de travail. Le contrôle médical de cette personne doit être effectué immédiatement.
		Toute personne dont le test Covid-19 est positif doit être traitée conformément aux réglementations locales. Le retour au travail de toutes ces personnes se fera également selon les directives du gouvernement local.
		La consommation de tabac et les crachats en plein air sont strictement interdits sur le site.
		Le contractant doit fournir les détails des cas de Covid-19 à la direction d'Arise dès qu'ils sont confirmés. Le nombre total de cas détectés parmi le personnel et les travailleurs doit également figurer dans les rapports périodiques.
		Les contractants doivent suivre toutes les autres directives du gouvernement local en ce qui concerne Covid-19.

### **Structure des sanctions en cas de non-respect des exigences de sureté**

**Tableau 2: Structure des sanctions en cas de non-respect des exigences de sureté**

S No	Paramètres de sureté	Sanctions pour non-conformité
1	Ne pas déployer le nombre minimum de professionnels de la sureté	USD 330 /- par infraction
2	Travailleurs trouvés sans formation à la sécurité, sans initiation HSE. Absence de carte d'identité pour les travailleurs	USD 2.5/- par infraction
3	Utilisation d'EPI et d'outils appropriés, conditions et pratiques de travail sûres, absence de signalisation de sureté	USD 12.5/- par infraction
4	Non-respect du briefing préalable, de l'ARP, du permis de travail et de la procédure de travail en toute sécurité pour les travaux dangereux, du plan d'intervention d'urgence, des précautions contre l'incendie et des niveaux d'éclairage.	USD 123/- par infraction

5	Défaut d'aptitude des véhicules et des équipements. Déplacement en toute sécurité des hommes et du matériel conformément aux règles applicables sur le site.	USD 12.5/- par infraction
6	Absence d'installations de bien-être sur le site, d'équipements nécessaires dans le camp de travail et d'installations médicales/de premiers secours.	USD 493/- par commodité
7	Fumer dans la zone de construction et/ou travailler sous l'influence de l'alcool/de drogues interdites, utiliser des téléphones portables	USD 2.5/- par infraction
8	Absence de participation aux réunions HSE ou à toute autre réunion ESS, absence de rapport sur les incidents, les accidents et les accidents évités de justesse et autres exigences en matière d'établissement de rapports.	USD 123/- par cas
9	Non-respect des aspects liés à l'environnement, mauvais entretien ménager, propreté du site et empilage des matériaux.	USD 12.5/- par infraction
10	Incidence sur l'environnement (déversement important/ bruit élevé persistant/poussière non absorbée dans l'environnement de travail)	USD 330/-
11	Utilisation d'engins de levage endommagés ou non certifiés	USD 123/-
12	Échec des mesures Covid-19	USD 12.5/- par infraction

II. **Matrice des EPI**

																		
Staff/Supervisors/ Visitors	✓			✓				✓										
Mason	✓			✓				✓							✓			
Carpenter	✓			✓				✓										
Barbender	✓			✓				✓										
Welder	✓	✓		✓												✓	✓	
Fitter	✓			✓				✓										
Painter	✓			✓				✓										
Grinder	✓		✓	✓				✓									✓	
Electrician	✓							✓							✓			
Mechanic	✓			✓				✓										
Crane Operator	✓			✓				✓										
Rigger	✓			✓				✓							✓			
Scaffolder	✓			✓				✓										
Semi Skilled	✓			✓				✓										
Unskilled	✓			✓				✓										
House keeping	✓			✓				✓										
Any one exposed to wet condition						For Asphalt workers						Any one exposed to dust/ flying materials						
Any one exposed to wet condition						Any one exposed to wet condition						Any one exposed to excess noise for longer duration						
Any one exposed to wet condition						Any one exposed to wet condition						Any one exposed to excess noise						
Any one exposed to wet condition						Any one exposed to wet condition						Any one exposed to dust/smoke/fumes of any kind						
Any one exposed to wet condition						Any one exposed to wet condition						Any one working above 1.8 meter						
Any one exposed to wet condition						Any one exposed to wet condition						All those handling the materials having rough edges						
Any one exposed to wet condition						Any one exposed to wet condition						All those carrying the materials on shoulder						